

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 21 - 25 octobre 2002

PROGRAMMES DE PAYS

**Point 8 de l'ordre du
jour**

Pour approbation

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/2002/8/2

2 septembre 2002

ORIGINAL: FRANÇAIS

PROGRAMME DE PAYS— MAURITANIE (2003–2008)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Résumé

Le programme de pays (2003–2008) pour la Mauritanie intègre les principes fondamentaux de la politique du PAM d'utilisation de l'aide alimentaire pour le développement. Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent programme portera sur les objectifs 1, 2, 3 et 4: i) permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de répondre à leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes; ii) permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation; iii) permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver; et iv) atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature.

Le programme s'inscrit dans le Cadre stratégique gouvernemental de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui sert de référence pour les politiques à adopter en matière de développement en Mauritanie. Les interventions pour atteindre les buts du programme de pays sont regroupées autour de trois activités fondamentales:

- **Appui à l'éducation de base** contribuant à l'amélioration de la scolarisation par l'intermédiaire de cantines scolaires (51 pour cent des ressources);
- **Appui nutritionnel aux mères et aux enfants vulnérables** en réduisant la prévalence de la malnutrition chez les enfants de 6 à 60 mois, chez les femmes enceintes et les mères allaitantes, grâce à l'apport d'un complément alimentaire (13 pour cent des ressources);
- **Appui au développement rural** par le biais de travaux communautaires (construction de petits barrages, digues, périmètres maraîchers, pistes de désenclavement), protection et amélioration de l'environnement (fixation des dunes, reboisement) en utilisant des activités vivres-contre-travail (36 pour cent des ressources).

Le ciblage géographique des activités et celui des bénéficiaires est basé sur l'étude de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV) conduite en mars-avril 2002. Pour gagner en synergie, une démarche intégrée des activités sera favorisée entre les différents intervenants et notamment avec les organismes et programmes qui interviennent dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement validé en janvier 2002 pour la période 2003–2008. La formulation des activités du programme de pays a fait l'objet d'examen techniques grâce, notamment, à l'envoi, en avril 2002, d'une mission interorganisations FAO/OMS/UNESCO de formulation du programme.

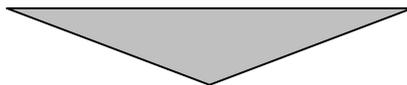
Conformément aux recommandations de la mission d'évaluation du précédent programme de pays, la présence du PAM sur le terrain sera renforcée pour la planification, l'exécution et le suivi des opérations ainsi que pour la logistique. Par conséquent, le programme prévoit la présence de trois volontaires des Nations Unies (VNU) chacun basé dans un bureau de pays.

Pour la mise en œuvre du programme de pays, le Comité interministériel de coordination et de pilotage sera réactivé. Le dispositif de suivi-évaluation récemment mis en place permettra de suivre l'exécution du programme de pays et de ses activités, ainsi que de mesurer les effets obtenus. Une évaluation à mi-parcours du programme de pays et de ses activités sera organisée dans le courant du deuxième semestre de l'année 2005.



Pour le programme de pays proposé pour la Mauritanie, qui couvre la période 2003-2008, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 29 609 942 dollars E.-U., couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base.

Projet de décision



Le Conseil approuve le programme de pays élaboré pour la Mauritanie (2003–2008) (WFP/EB.3/2002/8/2).



ORIENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS

1. L'orientation stratégique du programme de pays du PAM pour 2003–2008 est basée sur le schéma de stratégie de pays (SSP—résumé à l'annexe I) présenté au Conseil d'administration en février 2002 (WFP/EB.1/2002/6). Le but du programme de pays est de continuer à appuyer d'une manière plus intégrée et efficace les efforts du gouvernement pour améliorer la sécurité alimentaire des communautés les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, dans les régions ciblées. Ainsi, les efforts seront concentrés principalement sur les secteurs sociaux de base (santé/nutrition et éducation) et sur le secteur du développement rural.
2. La stratégie du programme de pays intègre les principes de la politique du PAM "Favoriser le développement" (WFP/EB.A/99/4-A). Les activités à mettre en œuvre permettront notamment: i) aux familles pauvres d'acquérir des actifs productifs et de faire face à des catastrophes naturelles dans des zones exposées à des crises répétées de cette nature; ii) aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation; iii) aux jeunes enfants, et aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de répondre à leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes.
3. Le programme du PAM s'inscrit dans le CSLP qui sert de référence pour les politiques à adopter en matière de développement en Mauritanie. Cette stratégie, adoptée en 1994, a été récemment actualisée lors de l'initiative prise pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). Ce programme a fait l'objet d'une large concertation au sein du gouvernement, de la société civile et des bailleurs de fonds, avec la participation active du système des Nations Unies y compris le PAM. Les cinq domaines prioritaires identifiés pour le CSLP 2002–2006 sont le développement rural et la sécurité alimentaire, le développement urbain des quartiers périphériques des grandes villes, l'éducation, la santé-nutrition et l'hydraulique.
4. Les buts spécifiques du programme de pays sont les suivants:
 - promouvoir l'éducation des enfants dans les zones rurales pauvres en mettant un accent particulier sur la scolarisation des filles;
 - réduire le taux de malnutrition des enfants en milieu déshérité en y associant une éducation sanitaire et nutritionnelle des mères;
 - améliorer la sécurité alimentaire des ménages ruraux pauvres et atténuer la vulnérabilité aux aléas climatiques en protégeant l'environnement.
5. Le ciblage géographique des activités et celui des bénéficiaires est basé sur l'étude ACV conduite en Mauritanie en mars-avril 2002. Les zones sélectionnées sont caractérisées par un potentiel agricole limité et tributaire de la pluviométrie. Le potentiel pastoral est largement surchargé et handicapé par la dégradation de l'environnement. De plus, ces zones offrent de faibles opportunités génératrices de revenus et se caractérisent par des taux d'exode rural et de malnutrition élevés, et de scolarisation et d'alphabétisation faibles. L'étude ACV révèle que 40 pour cent des ménages sont vulnérables à l'insécurité alimentaire et que 72 pour cent de leurs revenus sont alloués aux dépenses alimentaires. Il s'agit en particulier d'agriculteurs démunis, de petits éleveurs semi-sédentaires et de ménages dirigés par des femmes. Cette catégorie se situe dans les activités ayant des revenus faibles et irréguliers (ouvriers agricoles, bergers, main-d'œuvre et d'autres petits métiers). Les sept régions retenues comme zones prioritaires sont localisées dans le Sud et Sud-Est du pays: Tagant, Brakna, Gorgol, Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Assaba et Guidimakha ainsi que la partie Est de la région du Trarza (annexe IV).



6. Afin d'optimiser l'exécution et le suivi des opérations et éviter la dispersion des efforts, les activités seront programmées et concentrées sur un territoire donné avant de passer à un autre terrain d'intervention. Dans ce contexte, et afin de gagner en synergie, une démarche intégrée des activités entre elles sera favorisée, ainsi qu'avec les différents intervenants, notamment avec les organismes et programmes qui interviennent dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE PAYS

Ressources et processus de préparation du programme de pays

7. Les activités choisies, pour atteindre les buts du programme de pays, bénéficieront de l'alphabétisation et de la formation technique. Elles sont regroupées autour de trois axes d'intervention dénommés activités fondamentales aux objectifs spécifiques associés:
- appui à l'éducation de base en améliorant la scolarisation par l'intermédiaire de cantines scolaires;
 - appui nutritionnel aux mères et aux enfants vulnérables en réduisant la prévalence de la malnutrition chez les enfants de 6 à 60 mois, chez les femmes enceintes et les mères allaitantes, grâce à l'apport d'un complément alimentaire;
 - appui au développement rural grâce à des travaux communautaires (construction de petits barrages, digues, périmètres maraîchers, pistes de désenclavement), protection et amélioration de l'environnement (fixation des dunes, reboisement) en utilisant des activités vivres-contre-travail (VCT).
8. Le montant de ressources nécessaire pour la mise en œuvre du programme de pays pour la période 2003–2008 est 61 580 tonnes de produits alimentaires, pour un coût opérationnel direct de 29 609 942 dollars, comme détaillé ci-après:

AFFECTATION DES RESSOURCES AUX ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE PAYS, 2003–2008

Catégorie d'activité	Quantité de produits (tonnes)	Répartition par activité (%)	Nombre de bénéficiaires directs (moyenne annuelle)	Participation des femmes (%)
Activité fondamentale 1: Appui à l'éducation de base	31 422	51	134 900	50
Activité fondamentale 2: Appui nutritionnel aux mères et aux enfants vulnérables	8 149	13	16 400	65
Activité fondamentale 3: Appui au développement rural	22 009	36	30 000	35
Total	61 580	100	181 300	50



9. L'élaboration du programme de pays a coïncidé avec l'aboutissement du Plan-cadre, conçu selon une approche intersectorielle et participative impliquant fortement chacune des organismes des Nations Unies avec le souci d'une articulation étroite entre les programmes des organismes et avec les exercices nationaux en cours. Basé sur le bilan commun de pays effectué en 2000–2001 et les objectifs de développement pour le millénaire, le Plan-cadre couvre la période 2003–2008 et s'est fixé quatre axes stratégiques d'intervention qui recoupent largement le programme du PAM: la promotion de la gouvernance et des droits de l'homme, la lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile, le renforcement de l'éducation et de la formation, la lutte contre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources.
10. Conformément aux recommandations de la mission d'évaluation du précédent programme de pays, la formulation des activités pour 2003–2008 a fait l'objet d'examen techniques grâce, notamment, à l'envoi en avril 2002 d'une mission interorganisations FAO/OMS/PAM/UNESCO de formulation du programme. Cette mission, en étroite concertation avec le gouvernement et les partenaires de terrain, a validé ou amendé le contenu technique de chacune des activités, a précisé les rôles de chacun des partenaires et a clarifié les buts, objectifs et indicateurs associés pour le suivi et l'évaluation. Par ailleurs, le PAM a organisé deux missions ad hoc (novembre 2001 et avril 2002) pour la mise en œuvre participative d'un système efficace de suivi et d'évaluation du programme de pays dans son ensemble et pour chacune de ses activités, ainsi qu'un séminaire pour la vulgarisation de la politique du PAM visant à favoriser le développement en mai 2002.

LES ACTIVITES DU PROGRAMME DE PAYS

Activité fondamentale 1: Appui à l'éducation de base

⇒ *Orientation stratégique*

11. Cette activité correspond à la priorité 2 de la politique du PAM visant à favoriser le développement en permettant aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation.
12. Le PAM concentrera son appui à l'éducation de base par le biais des cantines scolaires dans les sept régions du pays identifiées comme les plus vulnérables par l'ACV et connaissant de faibles taux bruts de scolarisation. En conformité avec les recommandations d'une mission d'examen technique (novembre 2000) et de la mission d'évaluation à mi-parcours du précédent programme de pays (avril 2001), il n'y aura pas de sélection de bénéficiaires au sein des écoles. Les écoles dont les effectifs sont supérieurs à 450 élèves ne seront pas retenues.
13. L'intégration des trois premières années du cycle secondaire dans l'enseignement de base ne devenant pas effective avant 2007, le programme de pays limitera son intervention à l'enseignement fondamental.

⇒ *Analyse des problèmes*

14. L'enseignement fondamental a connu une évolution rapide depuis l'indépendance du pays. Les taux bruts de scolarisation de l'enseignement fondamental, pour l'année scolaire 1999/2000, sont de 83,4 pour cent. Bien que l'évolution de la scolarisation ait été plus rapide pour les filles, elles n'ont pas pu atteindre le niveau des garçons (bilan commun de



pays, 2001). En effet, l'étude ACV (2002) a montré que 53 pour cent des garçons et 44 pour cent des filles entre 6 et 14 ans vont à l'école dans la zone d'intervention.

15. Pendant les dix dernières années, l'augmentation de la capacité d'accueil de l'enseignement fondamental a porté le nombre d'élèves de 166 000 environ à 356 000. Outre les déperditions scolaires (redoublements et abandons) estimées à 38,9 pour cent en 1999, le système éducatif doit faire face à l'amorce d'un phénomène de déscolarisation perceptible dans les statistiques du Ministère de l'éducation nationale. Dans la zone d'intervention, l'ACV a montré que les principales raisons d'abandon sont: les travaux domestiques/soutien familial (25 pour cent), la négligence (36 pour cent) et l'éloignement des écoles (22 pour cent). En effet, la dispersion des villages rend l'accès à l'école difficile compte tenu des distances à parcourir souvent sans avoir pris de petit déjeuner. Environ 30 pour cent des enfants scolarisés présentent des carences en iode et plusieurs autres souffrent d'avitaminose A.

⇒ Objectifs et résultats escomptés

16. L'objectif à long terme de cette activité coïncide avec celui du Programme national de développement du secteur éducatif pour la scolarisation universelle fixée à l'horizon 2005: l'amélioration de la qualité de l'enseignement fondamental.
17. Dans les régions sélectionnées, l'activité poursuivra les objectifs immédiats suivants: i) contribuer à l'amélioration et à l'équilibrage de la participation des garçons et filles à l'école; ii) contribuer à la réduction des déperditions scolaires (absentéisme, redoublements et abandons); iii) renforcer les capacités d'apprentissage et de concentration des élèves bénéficiaires en réduisant la faim à court terme; iv) assurer une meilleure alimentation quotidienne aux élèves.
18. L'activité s'adressera à 78 200 élèves (30 pour cent des effectifs des régions sélectionnées, y inclus l'Est du Trarza) la première année. À chaque rentrée scolaire, environ 17 000 nouveaux bénéficiaires, dont 50 pour cent de filles, s'ajouteront aux bénéficiaires de l'année précédente. Progressivement le nombre des bénéficiaires atteindra 163 200 élèves soit 80 pour cent des élèves des régions sélectionnées. Ce programme pourra être renforcé dans les situations d'urgence liées aux aléas climatiques.

⇒ Rôle et modalités de l'aide alimentaire

19. L'aide alimentaire fournira un complément nutritionnel sous forme d'un repas et d'une collation aux enfants scolarisés issus des familles pauvres qui vivent dans les zones à insécurité alimentaire. Les repas servis à la cantine joueront un rôle d'encouragement à la scolarisation et à l'assiduité scolaire.
20. Le panier alimentaire sera composé de céréales (50 pour cent riz et 50 pour cent blé bulgur), de légumineuses, d'huile végétale enrichie en vitamine A et de sel iodé. Le choix de l'assortiment alimentaire tient compte des besoins nutritionnels et des habitudes alimentaires des bénéficiaires. La collation de la matinée sera composée pour chaque ration individuelle de farine enrichie —mélange maïs-soja— (25 grammes) et de sucre (10 grammes). Le repas de midi sera composé de 150 grammes de riz ou de blé bulgur, 30 grammes de légumineuses, 15 grammes d'huile, et 2 grammes de sel iodé.

⇒ Stratégie d'exécution

21. Le Ministère de l'éducation nationale, à travers la Direction des projets d'assistance aux cantines scolaires et à l'éducation sanitaire et nutritionnelle (DPA), est responsable de



l'exécution technique de l'activité au niveau central; de la formation des inspecteurs, des gestionnaires et des associations des parents d'élèves (APE) avec l'aide financière du PAM. La DPA est représentée dans les régions et les départements par les directeurs régionaux et les inspecteurs départementaux de l'enseignement fondamental. Ceux-ci, avec les VNU seront responsables de l'exécution de l'activité sur le terrain. Le Ministère de l'éducation nationale désignera une personne comme point focal pour les cantines scolaires au niveau régional. Une coordination sera assurée aux niveaux central et régional par les commissions de programmation.

22. Les APE éliront un comité de gestion de la cantine en charge de la réception et de la bonne gestion des vivres et du fonctionnement correct de la cantine. Le PAM et la DPA organiseront avant le démarrage de l'activité des ateliers de formation (gestion des stocks et suivi-évaluation). Une contribution de 5 ouguiyas sera demandée par élève et par repas pour permettre de varier le menu de la cantine et de payer le salaire des cuisinières.

⇒ **Bénéficiaires et avantages escomptés**

23. Les bénéficiaires de l'activité seront tous les élèves des écoles fondamentales publiques et certaines madrasas sélectionnées dans les zones rurales défavorisées. Ces enfants seront nourris à l'école pendant 180 jours; 50 pour cent des ressources allouées à cette activité du programme de pays seront destinées aux filles.
24. Les écoles bénéficiaires seront localisées dans les régions sélectionnées par l'ACV. Elles devront compter de 50 à 450 élèves maximum et être situées en milieu rural. La priorité sera donnée aux écoles accueillant des enfants en provenance de plusieurs villages environnants. Les APE présenteront une requête engageant la communauté à faire fonctionner convenablement la cantine (mise à disposition et entretien du magasin, du réfectoire, prise en charge de la cuisinière, etc.).
25. L'activité permettra la scolarisation et le maintien en classe des filles des milieux ruraux éloignés de l'école. Il est prévu une augmentation constante de leur participation à l'école durant les six années du programme de pays.

⇒ **Appui, coordination et partenariats**

26. L'activité bénéficiera des interventions de l'UNICEF dans son appui à l'éducation de base à travers les "écoles communautaires, propres, saines et vertes" ainsi que celles de la FAO aux jardins scolaires, de la Banque mondiale et du Fonds international de développement agricole (FIDA) à travers la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires. Une collaboration sera établie pour l'activité 1 du programme de pays par la construction ou la réhabilitation d'infrastructures scolaires de base (réfectoires, latrines, magasin de stockage). Les comités de gestion seront composés de 40 pour cent de femmes.
27. Le PAM prendra en charge les coûts de transport et d'accompagnement jusqu'aux écoles. Compte tenu du dénuement des populations bénéficiaires, le PAM assistera le gouvernement dans la recherche de financements pour l'acquisition d'intrants non alimentaires.

⇒ **Dispositif de suivi**

28. Le suivi régulier des cantines sera assuré par: les directeurs régionaux de l'enseignement fondamental, les points focaux régionaux des cantines, les inspecteurs départementaux de l'enseignement fondamental, les directeurs d'école sous le contrôle et la supervision



conjointe de la DPA et du PAM. Les partenaires d'exécution seront responsables de la collecte des données au niveau des écoles. Les principaux indicateurs rassemblés figurent en annexe dans le cadre logique de l'activité. L'accent mis sur le partenariat et la formation devrait permettre d'obtenir une participation active des parents et une collecte rigoureuse et systématique des données qui seront analysées au niveau central. Le PAM cherchera le partenariat des ONG capables d'assurer le fonctionnement des cantines.

⇒ **Estimation des coûts**

29. Cette activité nécessitera: 31 422 tonnes de produits alimentaires dont 10 158 tonnes de riz, 10 158 tonnes de blé bulgur, 4 062 tonnes de légumineuses, 3 384 tonnes de mélange maïs-soja, 2 034 tonnes d'huile, 1 356 tonnes de sucre et 270 tonnes de sel pour un coût opérationnel direct de 15 072 490 dollars. La contribution du gouvernement est estimée à 730 000 dollars.

Activité 2: Appui nutritionnel aux mères et aux enfants vulnérables

⇒ **Orientation stratégique**

30. Cette activité correspond à l'objectif gouvernemental consigné dans le Plan national d'action pour la nutrition (PNAN)¹ qui est de réduire la prévalence de la malnutrition. Elle correspond également à la priorité 1 de la politique du PAM visant à favoriser le développement qui est de permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes. Elle fait suite à une intervention pilote approuvée en 1997 et se terminant en décembre 2002 dont l'objectif est de réduire les pics de malnutrition des mères et des enfants durant les périodes de pénurie alimentaire dans les zones en insécurité alimentaire du pays. Elle bénéficiera des interventions de l'activité 1.
31. La prise en charge des groupes exposés à la malnutrition est prévue dans le PNAN et relève du Ministère de la santé et des affaires sociales à travers les centres d'alimentation communautaire (CAC) et le Secrétariat d'État à la condition féminine qui supervise les centres de nutrition communautaire.

⇒ **Analyse des problèmes**

32. Les enfants issus des zones retenues enregistrent des taux de retard de croissance supérieurs à 30 pour cent (résultats préliminaires des enquêtes démographique et de santé en Mauritanie² et ACV). Le taux de malnutrition aiguë est supérieur à 13,5 pour cent. Ces taux correspondent aux catégories de prévalence de malnutrition "élevée" à "très élevée" selon les critères de l'OMS. Par rapport à la situation observée en 1996, il y aurait actuellement une dégradation importante de l'état nutritionnel des enfants se traduisant par une prévalence plus élevée d'émaciation et principalement due à une alimentation insuffisante et des pratiques de sevrage inappropriées. D'après les résultats préliminaires de l'ACV, l'introduction d'aliments de complément est précoce (pour 22 pour cent des enfants) ou tardive (pour 26 pour cent des enfants) et les aliments de complément utilisés

¹ Le PNAN a été élaboré en 1995 avec l'assistance de l'OMS et de la FAO; son actualisation est en cours et prévoit une régionalisation des activités.

² Office national de statistique (ONS) [Mauritanie] et *Opinion Research Corporation Company* (ORC MACRO) 2001. Enquête démographique et de santé en Mauritanie 2000–2001. Calverton, Maryland, États-Unis: ONS et ORC MACRO.



sont peu adaptés aux besoins nutritionnels des enfants. De plus, l'insuffisance des soins maternels et infantiles, le manque de connaissance des besoins nutritionnels et le manque d'eau potable contribuent dans une large mesure à la malnutrition.

33. Une proportion importante (de 14 à 16 pour cent) de femmes présente une déficience énergétique chronique. Les régions du Sud-Est, du Centre et au nord du fleuve Sénégal, retenues pour le programme de pays, sont les plus touchées (selon l'enquête démographique et de santé en Mauritanie). En effet, plus de la moitié des femmes ont des anémies (carence en fer); de nombreuses personnes font état de cécité crépusculaire en fin de saison sèche, révélatrice de déficience en vitamine A; le risque pour les femmes de décéder d'une grossesse y est excessivement élevé: 1/28; le suivi des grossesses est insuffisant; et on estime que les poids à la naissance sont insuffisants pour 30 à 40 pour cent des naissances.

⇒ **Objectifs et résultats escomptés**

34. L'objectif général de cette activité est de lutter contre la détérioration de l'état nutritionnel des enfants d'âge préscolaire, des femmes enceintes et des mères allaitantes, détérioration qui s'accélère lors de la pénurie alimentaire de la période dite de soudure. Sur le long terme, cette assistance contribuera à réduire la prévalence de la malnutrition des enfants et à améliorer la surveillance des grossesses. Ce double dispositif d'assistance proposé, auprès des enfants et des mères, vise à combattre la malnutrition et à interrompre sa transmission d'une génération à l'autre.
35. Les objectifs immédiats sont de: i) réduire le risque de dégradation nutritionnelle chez les enfants de 6 à 60 mois; ii) prévenir le déficit énergétique des femmes enceintes et des mères allaitantes; iii) éduquer les mères sur les besoins de la famille en matière de santé et de nutrition.
36. Les résultats attendus sont les suivants: i) la prise en charge chaque année des 10 000 enfants et des 6 000 femmes les plus exposés à la malnutrition au sein des sept régions considérées comme les plus vulnérables; ii) la prévention de l'aggravation de la malnutrition durant la période de soudure; iii) l'adoption par les mères de bonnes pratiques en matière de santé et de nutrition par le biais de conseils et démonstrations.

⇒ **Rôle et modalités de l'aide alimentaire**

37. L'aide alimentaire est destinée à: i) lutter directement contre la malnutrition des enfants de 6 à 60 mois en prévenant la dégradation de leur état nutritionnel durant la période de pénurie alimentaire; ii) permettre aux mères d'assumer leur grossesse et l'allaitement de leurs enfants dans de bonnes conditions nutritionnelles; iii) sensibiliser les mères aux problèmes de nutrition et de santé et leur faciliter l'accès au système de santé; iv) stimuler la participation aux microprojets proposés par les ONG.
38. Les enfants de 6 à 60 mois recevront un aliment permettant la confection rapide d'une bouillie de bonne qualité énergétique et nutritionnelle. La bouillie sera composée de mélange maïs-soja (140 grammes), d'huile enrichie en vitamine A (15 grammes), de sucre (10 grammes) et de sel iodé (3 grammes). Elle sera préparée et consommée sur place matin et soir. Les femmes enceintes et les mères allaitantes recevront une ration sèche journalière de céréales (350 grammes), composée pour 50 pour cent de riz et 50 pour cent de blé bulgur, de haricots (50 grammes), d'huile (30 grammes) et de mélange maïs-soja (50 grammes), à distribuer sur une base mensuelle. Enfin, les auxiliaires et cuisinières bénévoles recevront une ration familiale de riz ou de blé (1 000 grammes), de haricots (80 grammes) et d'huile (90 grammes) pour chaque jour de travail et à distribuer sur une



base trimestrielle. Ces rations ont été calculées en fonction de l'extrême pauvreté et de l'insécurité alimentaire prédominant dans les zones retenues par l'étude ACV.

39. Pour les enfants de 6 à 60 mois, la ration couvrira environ 50 pour cent de leurs besoins énergétiques moyens. Elle apportera 705 kilocalories dont 14 pour cent sous forme de protéides et 30 pour cent sous forme de lipides. La ration des femmes enceintes et des mères allaitantes compensera l'augmentation des besoins durant la grossesse et l'allaitement, et tiendra également compte du partage au sein de la famille. Elle apportera 1 829 kilocalories dont 8 pour cent de l'énergie sous forme de protéines et 21 pour cent sous forme de lipides.

⇒ **Stratégie d'exécution**

40. Le Ministère de la santé et des affaires sociales, par l'intermédiaire de la Direction de la protection sanitaire et le Service de nutrition, assurera la mise en œuvre du projet, la formation des agents, des auxiliaires et le suivi technique. Le dépistage des enfants mal nourris sera fait par les agents de santé et les ONG. Le projet sera exécuté par des ONG compétentes dans le domaine de la santé et de la nutrition (quatre ONG nationales et trois internationales), dont l'action sera renforcée. De nouvelles ONG seront recrutées pour permettre l'extension de l'activité.
41. Dans chaque région, au début du programme de pays, un atelier de formation sera organisé par le service de nutrition du Ministère de la santé et des affaires sociales avec l'aide du PAM, et l'appui technique de l'UNICEF et de l'OMS. Il sera destiné aux agents de santé et aux animateurs des ONG chargées de la mise en œuvre du programme. Les ONG les plus expérimentées pourront exercer un rôle de conseil technique aux différents niveaux de l'exécution du programme.
42. Les CAC et les centres de NUTRICOM (projet de la Banque mondiale) ont des domaines communs, actuels et futurs, à partager dans le cadre de l'assistance aux groupes vulnérables à la malnutrition. Des échanges seront d'autant facilités par les mêmes ONG qui peuvent gérer à la fois des CAC et des centres de nutrition communautaires. Le projet NUTRICOM ayant fait connaître son intention d'installer des centres dans les régions les plus sinistrées participera à l'extension des CAC.

⇒ **Bénéficiaires et avantages escomptés**

43. Les bénéficiaires seront les enfants de 6 à 60 mois souffrant de malnutrition modérée, les femmes, en déficit énergétique chronique, dans leur dernier trimestre de grossesse et durant les six premiers mois d'allaitement. Les enfants gravement mal nourris devront être référés aux hôpitaux et centres de santé pour bénéficier d'un traitement adapté.
44. Les bénéficiaires seront choisis —d'après la procédure retenue par le PAM, le Ministère de la santé et l'UNICEF sur la base des résultats de l'étude ACV ou de toute autres source d'information spécialisée en la matière— à partir de deux ciblage successifs: i) un ciblage géographique dans les zones plus exposées à l'insécurité alimentaire (paragraphe 5) par les responsables d'ONG et les agents de santé; ii) un ciblage individuel, par des indicateurs anthropométriques et cliniques, des individus souffrant de malnutrition. Chaque jour 10 000 enfants de 6 à 60 mois et 6 000 femmes enceintes et mères allaitantes seront assistés dans 200 CAC, ainsi que 200 cuisinières et 200 auxiliaires.
45. L'activité permettra une plus grande proximité des femmes et des enfants avec les agents de santé. Les femmes pourront ainsi bénéficier de conseils et de démonstrations pour la poursuite de l'allaitement et l'introduction d'aliments de complément. Les grossesses seront mieux suivies pour diminuer les risques obstétricaux et diminuer la prévalence de



poids insuffisants à la naissance. Les ONG présentes ont par ailleurs des activités de développement et les femmes seront sollicitées pour y participer. Les comités de gestion seront composés de 60 pour cent de femmes.

⇒ *Appui, coordination et partenariats*

46. Un recyclage des intervenants et une formation des nouveaux partenaires seront organisés à différents niveaux (agents de santé, responsables d'ONG, auxiliaires de nutrition). Le service de nutrition et les directions régionales des affaires sociales et sanitaires dans les régions appuyées par l'UNICEF, l'OMS, le PAM et des ONG expérimentées organiseront ces formations qui seront financées par le PAM.
47. Les organisations spécialisées du système des Nations Unies et la Banque mondiale ont participé aux étapes de l'élaboration de cette activité et poursuivront leur assistance. L'OMS participe aux activités du PNAN et la mise en place du paquet minimal d'action en nutrition. L'UNICEF a financé la formation lors du précédent projet et a fourni les instruments anthropométriques pour réaliser les mesures. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) intervient au niveau de la santé de la reproduction (l'intervention du FNUAP concerne la reproduction aux niveaux pré- et post natal, des accouchements et des urgences obstétricales) en formant les matrones et les accoucheuses. La Banque mondiale sera un partenaire important par son projet NUTRICOM.

⇒ *Dispositif de suivi*

48. Le suivi sera assuré par le PAM, les ONG et les agents du Ministère de la santé et des affaires sociales. Il se fera à l'échelon des CAC par la tenue de fiches rappelant l'identité des rationnaires et leur situation nutritionnelle initiale. Ces fiches sont complétées mensuellement lors des pesées. Les activités complémentaires y seront mentionnées. Une récapitulation du fonctionnement des CAC et de leurs performances sera faite chaque année.
49. Les ONG les plus expérimentées et ayant un personnel qualifié pourront exercer un rôle de conseil technique aux différents niveaux de l'exécution du programme. Ainsi des comités techniques opérationnels devront être mis en place auprès des directions régionales des affaires sociales et sanitaires de chaque région sous leur responsabilité.

⇒ *Estimation des coûts*

50. Cette activité nécessitera 8 149 tonnes de produits alimentaires dont 324 tonnes de blé, 540 tonnes de légumineuses, 2 025 tonnes de riz, 1 701 tonnes de blé bulgur, 2 754 tonnes de mélange maïs-soja, 594 tonnes d'huile, 162 tonnes de sucre et 49 tonnes de sel pour un coût opérationnel direct de 4 452 383 dollars. La contribution du gouvernement est estimée à 446 340 dollars.

Activité 3: Appui au développement rural

⇒ *Orientation stratégique*

51. L'appui au développement rural dans le cadre du programme de pays pour la lutte contre l'insécurité alimentaire se conforme essentiellement à deux des cinq principes de la politique du PAM visant à favoriser le développement: permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver, et atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature.



52. L'activité de développement rural du programme de pays s'inscrit clairement dans la stratégie du CSLP qui vise à développer le potentiel de croissance des pauvres par la mise en œuvre de programmes publics d'investissement, qui contribueront à réduire les inégalités et à améliorer le potentiel productif des pauvres. Les problèmes majeurs identifiés sont les suivants: la faiblesse des principales filières de production agricole; l'insuffisance des infrastructures rurales; la faiblesse institutionnelle du secteur rural et la dégradation des ressources naturelles.

⇒ *Analyse des problèmes*

53. Le déficit alimentaire structurel de la Mauritanie est accentué par une insécurité alimentaire aiguë, qui sévit pendant la période de soudure d'avril à septembre, dans les régions sélectionnées par le programme. Les ménages les plus vulnérables sont ceux dont les revenus proviennent des activités agricoles qui couvrent à peine 30 pour cent des besoins alimentaires. La faible performance des activités agricoles est liée aux conditions naturelles (régime pluviométrique aléatoire, potentiel et ressources naturelles limités, problèmes environnementaux) et aux conditions socio-économiques des ménages (moyens de production et actifs productifs limités, inexistence des infrastructures, cheptel limité). Cette situation précaire est aggravée par des risques naturels permanents tels que la dégradation des ressources naturelles, les conditions environnementales et les sécheresses périodiques. La pauvreté et l'insécurité alimentaire constituent une menace contre l'investissement dans la création et la conservation des actifs productifs pour sécuriser les moyens d'existence des ménages.

⇒ *Objectifs et résultats escomptés*

54. L'objectif global de l'activité est la création et la protection d'actifs productifs permettant de maintenir ou d'augmenter la production agricole et de préserver ou d'améliorer l'accès aux services essentiels. Les objectifs spécifiques en sont: la maîtrise et la rentabilisation des ressources en eau, la protection des ouvrages et infrastructures de maîtrise de l'eau, la régénération des ressources naturelles dégradées et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles.
55. Les résultats immédiats attendus sont les suivants: la construction, la mise en valeur et la protection d'actifs productifs communautaires tels que digues, barrages, puits et bassins, pistes rurales, et aménagements hydro-agricoles; des travaux de régénération des ressources naturelles comme la fixation des dunes et le reboisement; et un appui en VCT aux deux autres activités du programme, sous forme d'infrastructures pour l'éducation et la santé. Les effets attendus comprennent: l'augmentation des superficies emblavées, l'augmentation durable et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus, et la réduction de l'exode rural; la stabilisation des dunes, la conservation d'infrastructures et la protection de cultures, et la régénération des ressources naturelles; un meilleur accès aux services d'éducation et de santé et le renforcement des capacités des bénéficiaires.

⇒ *Rôle et modalités de l'aide alimentaire*

56. L'aide alimentaire sera un moyen incitatif pour entreprendre collectivement des travaux pénibles ou des travaux, dont les effets ne sont pas immédiatement perceptibles, nécessaires pour l'atteinte des objectifs du programme. À court terme, l'aide permettra de satisfaire les besoins alimentaires des ménages démunis pendant la période de soudure. À long terme, cette aide contribuera à la création d'actifs productifs et à la régénération de ressources naturelles dégradées. La ration alimentaire par journée de travail a été calculée



sur la base de cinq rations individuelles et fixée à 2,5 kilogrammes de blé, 200 grammes de haricots et 100 grammes d'huile végétale³. Les vivres seront distribués sous forme de rations sèches à emporter. Pour les activités de formation, les participants recevront des rations individuelles.

⇒ **Stratégie d'exécution**

57. Les interventions se répartiront en deux volets pour en faciliter l'exécution et le suivi. Le premier volet se focalisera sur la maîtrise et la rentabilisation des ressources en eau disponibles. Il relèvera du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) qui confiera l'exécution à ses services régionaux et à d'autres intervenants. Le deuxième volet portera sur la protection et la régénération des ressources naturelles et sera exécuté en partenariat avec la Direction de l'environnement et de l'aménagement rural du Ministère du développement rural et de l'environnement ainsi qu'avec d'autres partenaires opérationnels (coopérations bilatérales et multilatérales ou ONG).
58. Les deux volets de l'activité de développement rural mettront l'accent sur la durabilité des résultats. Par conséquent, en amont, les partenaires du PAM veilleront à ce que les populations évaluent l'importance des travaux et soient sensibilisées à l'entretien des ouvrages construits. En aval, des mesures d'accompagnement permettront aux communautés bénéficiaires de rentabiliser les travaux entrepris, grâce à des actions de vulgarisation, de formation à la gestion et à l'entretien qui s'adresseront aux hommes et aux femmes.
59. Une coordination étroite sera établie entre ces deux volets et l'activité fondamentale 2 avec la Direction de la coopération et de la planification au Secrétariat d'état à la condition féminine pour qu'une formation technique soit dispensée aux groupements féminins. Les activités de formation pourront être assorties de cours d'alphabétisation fonctionnelle. La moitié des ressources pour la formation sera réservée aux femmes pour permettre la rentabilisation des activités.
60. Comme la Mauritanie connaît fréquemment des situations d'urgence dues aux aléas climatiques, une partie des ressources de l'activité (10 pour cent) sera retenue pour faire face à des crises éventuelles dans les régions sélectionnées. Ces ressources seront utilisées, en période de crise, au renforcement des activités VCT destinées à protéger et à valoriser les ressources naturelles.

⇒ **Bénéficiaires et avantages escomptés**

61. Les bénéficiaires directs sur la durée totale du programme seront au nombre de 180 000 et les femmes constitueront plus d'un tiers de la population touchée. Ainsi, en ce qui concerne la formation, les partenaires d'exécution de l'activité veilleront à ce que les femmes participent à hauteur d'au moins 50 pour cent, notamment dans les domaines de la formation technique (maraîchage, culture céréalière en amont des barrages et création de pépinières, etc.) et de l'alphabétisation fonctionnelle. Les comités de gestion de ces activités seront composés de 28 pour cent de femmes.

³ La valeur moyenne de la ration est de 170 UM/jour alors que le coût journalier de la main-d'œuvre non spécialisée, en milieu rural, s'élève en moyenne à 400 UM/jour (1 dollar E.-U. = 265 UM (ouguiya)).



⇒ **Appui, coordination et partenariats**

62. Les partenaires opérationnels engagés avec le PAM prendront en charge les intrants non alimentaires, le personnel technique, les coûts d'exécution et de suivi, et la formation des bénéficiaires. Le PAM pourra assister ses partenaires dans la recherche d'articles non alimentaires.
63. Pour les institutions des Nations Unies, la collaboration pourrait intervenir avec les partenaires suivants:
- le PNUD pour le Programme de réduction de la pauvreté dans la région de l'Assaba;
 - le FIDA en partenariat avec le Fonds arabe de développement économique et social pour le Projet Oasis;
 - la Banque mondiale pour le Projet de gestion des ressources naturelles en zone pluviale;
 - la FAO (appui technique);
 - et la Belgique et le Luxembourg (bailleurs de fonds bilatéraux) pour le Projet Ceinture verte.

Ainsi qu'avec les ONG internationales et nationales qui remplissent les conditions requises d'exécution notamment: la Fédération luthérienne mondiale, *World Vision*, *Accord international*, OXFAM, l'Agence pour le développement durable et le Club des amis de la nature et de la protection de l'environnement.

64. Le choix et la coordination des différentes interventions à entreprendre se fera en deux étapes. Dans un premier temps, un comité technique regroupera tous les intervenants impliqués directement dans la mise en œuvre de l'activité, les autres instances locales avec lesquelles une coordination est indispensable et le correspondant régional de l'Observatoire de la sécurité alimentaire. Le représentant local du PAM en sera le secrétaire permanent. Ce comité technique se réunira dans le chef-lieu de la région. Il sera présidé par l'adjoint au *Wali*⁴ chargé des questions économiques et aura pour tâche la présélection des requêtes. Dans un deuxième temps, un Comité régional de développement présidé par le *Wali*, se réunira pour la sélection finale des interventions, puis pour l'élaboration d'un programme annuel régional.

⇒ **Dispositif de suivi**

65. Chaque partenaire opérationnel alimentera un système simple de suivi-évaluation sous la responsabilité du PAM. Le CSA, responsable de l'exécution du premier volet de l'activité coordonnera son travail de ciblage et de suivi avec l'Observatoire de la sécurité alimentaire. À l'intérieur des régions retenues, la priorité sera accordée aux zones identifiées comme structurellement déficitaires par l'Observatoire et d'autres sources d'informations spécialisées. Des indicateurs simples d'impact seront élaborés avec les correspondants régionaux de l'Observatoire qui devraient être en poste dans chaque région à partir de 2003.

⁴ Gouverneur de province.



⇒ **Estimation des coûts**

66. La mise en œuvre de cette activité nécessitera 22 009 tonnes de produits alimentaires dont 19 651 tonnes de blé, 1 572 tonnes de légumineuses et 786 tonnes d'huile pour un coût opérationnel direct de 10 085 069 dollars. La contribution du gouvernement est estimée à 9,6 millions de dollars.

Activités d'appui

67. Outre les coûts normalement encourus pour la mise en œuvre d'un programme de pays de cette ampleur, certaines activités spécifiques jugées primordiales pour le succès de cette mise en œuvre seront prises en charge par les coûts d'appui directs (CAD). Ces activités se regroupent principalement autour des thèmes de la gestion-logistique et du suivi-évaluation. Il s'agit en particulier des coûts afférents à la présence des trois VNU dans les bureaux de pays, de deux à trois missions d'appui technique (ACV, techniques de suivi), des ateliers de démarrage et de validation du programme, de campagnes de sensibilisation pour accompagner les activités ainsi que de la mission d'évaluation à mi-parcours du programme de pays.

Principaux problèmes et risques

68. Pour l'activité 1 la faiblesse des ressources de la DPA, des directeurs régionaux et inspecteurs départementaux de l'enseignement fondamental par rapport à l'étendue de la zone d'intervention pourraient occasionner un manque de suivi et réduire l'efficacité de cette activité. Quant à l'activité 2 la mise en place des 200 CAC, des comités villageois, la formation des auxiliaires de nutrition et une sélection correcte des bénéficiaires en sont les conditions préalables à son succès.
69. L'atteinte des objectifs du programme de pays dépend de l'arrivée en temps opportun des ressources programmées. Pour l'activité 3, la nouvelle approche nécessaire pour obtenir la pérennité des actions entreprises avant la réalisation d'infrastructures pourrait entraîner des retards dans la mise en œuvre du programme. Les difficultés rencontrées dans le passé par la Direction de l'environnement et de l'aménagement rural du Ministère du développement rural et de l'environnement pour honorer ses obligations incitent à envisager la mise en place de mesures correctives pour éviter des retards dans l'exécution du deuxième volet de l'activité de développement rural.

PROCESSUS DE GESTION DU PROGRAMME

Examen préalable

70. Lorsque le présent programme de pays sera approuvé par le Conseil d'administration, les résumés d'activités contenus dans le rapport complet de formulation préparé par la mission interorganisations FAO/OMS/UNESCO seront immédiatement traduits en plans d'opérations signés entre le PAM et le gouvernement. Un atelier d'information sera organisé avec l'ensemble des partenaires, au démarrage du programme de pays, sur l'actualisation du cadre logique, les modalités opérationnelles, le calendrier d'exécution et les engagements à respecter en matière de suivi-évaluation. Avant le début des opérations, des protocoles d'entente seront signés entre le PAM, le Ministère technique et les partenaires opérationnels, pour déterminer les obligations des différentes parties. Les Engagements du PAM en faveur des femmes seront clairement mentionnés dans ces protocoles.



Exécution du programme

71. La mission d'évaluation du précédent programme de pays a mis en évidence le besoin de renforcer la présence du PAM sur le terrain tant pour le suivi des opérations que pour le contrôle de la logistique. En effet, l'étendue du territoire et la faible densité de la population induisent des contraintes dans le suivi des activités et la gestion des vivres. La présence d'un personnel d'encadrement du PAM suffisant sur le terrain, dans les régions, est la condition nécessaire pour la mise en œuvre d'un programme en Mauritanie. Le programme de pays pour 2003–2008 prévoit donc la présence de trois VNU basés dans les bureaux auxiliaires de Kiffa, Kaédi, et Nema pour assurer la planification et le suivi technique de l'ensemble des activités ainsi que pour assurer la cogestion des vivres avec le CSA ou la DPA.
72. Pour la mise en œuvre du programme de pays, le Comité interministériel de coordination et de pilotage du programme sous la présidence du Ministère des affaires économiques et du développement sera réactivé avec les principaux participants suivants: le bureau de pays du PAM, le CSA, le Ministère du développement rural et de l'environnement, le Secrétariat d'état à la condition féminine, le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de la santé et des affaires sociales. Pour chaque activité une direction exécutive et, le cas échéant, une unité technique de coordination seront constituées. Le niveau de représentation et la périodicité des réunions seront guidés par une approche participative en donnant aux différents comités un pouvoir d'arbitrage quant à l'affectation des ressources programmées.
73. Le personnel de l'unité de logistique à Nouakchott sera maintenu et le recrutement par le PAM de moniteurs, pour accompagner les vivres jusqu'aux bénéficiaires, sera amélioré et placé sous la supervision des VNU dans les trois bureaux de pays. La centralisation de l'entreposage des vivres à Nouakchott et dans les trois bureaux auxiliaires permettra de mettre en œuvre la cogestion des vivres entre le gouvernement et le PAM telle que recommandée par l'audit sur la logistique de novembre 1998. Une formation en matière de gestion et de procédures logistiques du PAM sera entreprise pour les contreparties gouvernementales (CSA et DPA). La gestion et la distribution des vivres par les bénéficiaires et les ONG seront renforcées avec une forte implication des femmes.

Développement durable

74. La pérennité des actions entreprises a été un souci constant lors de la formulation du présent programme de pays et en particulier pour les opérations conduites dans le cadre de l'activité 3 "Appui au développement rural". La création d'actifs n'est pas suffisante pour assurer un développement durable. À cet égard, la participation des communautés dans le choix des interventions, dans les travaux et dans l'entretien a été réaffirmée; les modalités d'intervention du CSA ont été discutées pour s'assurer que le suivi et la vulgarisation seront systématiquement intégrés dans les plans de travail. Le CSA fournira les moyens matériels et humains pour suppléer ceux du Ministère du développement rural et de l'environnement au cas où ils feraient défaut. Le PAM utilisera les activités du programme de pays aussi pour mobiliser autant que possible des ressources complémentaires en faveur des femmes.

Suivi et évaluation du programme de pays

75. Le dispositif de suivi-évaluation récemment mis en place permettra de suivre l'exécution du programme et de ses activités, ainsi que de mesurer à terme les effets obtenus. La collecte des données sera effectuée par les trois VNU et par les partenaires opérationnels à l'aide d'outils préparés à cet effet. Les informations seront consolidées au niveau régional



et transmises au bureau du PAM à Nouakchott sous forme de rapports de suivi dont la périodicité sera fonction du type d'intervention. Le bureau de pays aura à élaborer des rapports semestriels et annuels de suivi de programme qui seront transmis au bureau régional de Dakar.

76. Les populations participeront aux activités de suivi et des formations spécifiques à l'intention des représentants des communautés villageoises (comités, APE, groupements) seront dispensées pour obtenir une participation efficace. Afin de pouvoir suivre l'évolution des conditions de vie des populations bénéficiaires, et de mesurer les changements induits par l'intervention du PAM, des enquêtes sur un échantillon de villages, parmi les plus vulnérables, seront effectuées à la fin de la deuxième et de la quatrième année du programme.

Évaluation

77. Une évaluation à mi-parcours du programme de pays sera organisée dans le courant du deuxième semestre de l'année 2005. Cette évaluation aura une portée plus étendue que l'évaluation à mi-parcours du précédent programme de pays dans la mesure où elle ne se limitera pas à l'évaluation du programme en tant qu'outil de planification et de mise en œuvre des activités, mais appréciera également les résultats obtenus par chacune des activités en fonction du cadre logique établi en début du programme par les différents intervenants. La durée et la composition de la mission d'évaluation refléteront cette exigence d'évaluation dans le détail de chacune des activités du programme de pays.

RECOMMANDATION

78. Pour le programme de pays proposé pour la Mauritanie, qui couvre la période 2003-2008, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 29 609 942 dollars, couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base.



ANNEXE I

RÉSUMÉ DU SSP POUR LA MAURITANIE (WFP/EB.1/2002/6)

La République islamique de Mauritanie est un pays sahélien parmi les moins avancés (PMA) et un pays à déficit vivrier. Avec un indice de développement humain de 0,448 (1997), il se situe au 149^{ème} rang sur 174 pays. La population croît au rythme de 2,9 pour cent l'an et était estimée en 2001 à 2,7 millions d'habitants, dont 51,3 pour cent de femmes. Celles-ci constituent la majorité des chefs de ménages (54 pour cent).

En 1998, le produit intérieur brut (PIB) par habitant était estimé à 396 dollars E.-U. En matière de sécurité alimentaire, la Mauritanie connaît un déficit alimentaire structurel depuis la grande sécheresse de 1972/1973. Le désert couvre 75 pour cent du territoire et la production céréalière, largement tributaire d'une pluviométrie irrégulière, ne couvre, les bonnes années, que 40 pour cent des besoins. L'économie repose essentiellement sur le secteur secondaire: mines (12 pour cent) et pêche (14 pour cent). Le secteur primaire —agriculture et élevage— se caractérise par une faible productivité.

La Mauritanie reste parmi les pays les plus pauvres au monde: 51 pour cent des ménages sont pauvres et 26 pour cent extrêmement pauvres. La pauvreté est très prononcée chez les ménages ruraux, dont 58 pour cent sont pauvres et 39 pour cent extrêmement pauvres. L'accès aux services sociaux essentiels (santé, éducation, eau) est très limité. Le taux d'analphabétisme des adultes est de 42 pour cent, tandis que le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans est de 105 pour 1 000 naissances vivantes assistées. La mortalité maternelle demeure une des plus élevée d'Afrique, avec 930 décès pour 100 000 naissances vivantes; 60 pour cent des femmes enceintes sont anémiques.

Le gouvernement fait de la lutte contre la pauvreté l'une de ses priorités. Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), préparé avec le concours de la Banque mondiale et une large concertation au sein du gouvernement, de la société civile et des bailleurs de fonds, répond à cet enjeu. Son objectif majeur est de réduire de moitié la pauvreté rurale d'ici à 2015. Il envisage l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, de leur qualité et de leur efficacité, ainsi que la réduction des disparités entre les régions et entre les sexes. Les femmes représentent la majorité des pauvres, avec un taux d'alphabétisation faible et un taux très élevé de mortalité maternelle: 54 pour cent des ménages au niveau national ont une femme à leur tête.

Le futur programme de pays pour 2003–2008 conservera la même orientation stratégique d'intervention que le programme actuel. Néanmoins, la composante formation/alphabétisation touchera chaque activité. Les efforts seront concentrés principalement sur les secteurs sociaux de base (santé/nutrition et éducation/formation) ainsi que sur le secteur du développement rural. Il couvrira les zones rurales marginalisées et exposées à l'insécurité alimentaire où la pauvreté et l'exode rural rendent l'accès à la nourriture extrêmement difficile. L'ensemble du programme de pays répondra aux priorités 1, 2, 3 et 4 de la politique du PAM visant à favoriser le développement. Chaque activité touchera un ou plusieurs de ces objectifs.

Le présent schéma de stratégie de pays (SSP) guidera la préparation du programme de pays qui incorporera les recommandations stratégiques et opérationnelles de la mission d'évaluation du programme de pays (1998–2002) effectuée en avril 2001. Le présent SSP s'inscrit dans les orientations de politique générale du gouvernement et dans le cadre du bilan commun de pays du système des Nations Unies.



PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS DURANT LE DÉBAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE SSP POUR LA MAURITANIE (WFP/EB.1/2002/8)

Les membres ont encouragé le Secrétariat à entreprendre la préparation d'un programme de pays de deuxième génération, en tenant compte des enseignements tirés durant l'exécution du premier programme de pays et des recommandations figurant dans le rapport effectué à mi-parcours. Les membres sont convenus que l'aide alimentaire était une ressource adaptée aux activités de développement social et rural en Mauritanie; ils ont noté que le SSP avait été préparé en partenariat étroit avec le gouvernement, les organisations internationales et les ONG, et que la synchronisation avait été assurée avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Secrétariat a confirmé que, durant la préparation de ce programme de pays, les techniques ACV seraient utilisées pour en déterminer le ciblage géographique, et que des indicateurs seraient mis au point pour en mesurer les progrès au regard des objectifs. Lors de la préparation de ce programme de pays, le PAM n'oublierait pas les principaux problèmes et risques mis en lumière dans le SSP.



PROGRAMME DE PAYS—MAURITANIE (2003–2008)—CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats

Indicateurs de performance

Hypothèses et risques

But au niveau national

Réduction la pauvreté à l'horizon 2015 dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui vise le développement des infrastructures et des ressources humaines pour garantir des taux de croissance élevés

But du programme de pays

Soutenir les efforts du gouvernement dans sa lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire en se concentrant sur le développement rural et les secteurs sociaux (éducation, nutrition) dans les sept régions ciblées

Diminution de l'incidence de la pauvreté rurale de 55 à 50 pour cent

Objectifs du programme de pays

1. Promouvoir l'éducation des enfants dans les zones rurales pauvres en mettant un accent particulier sur la scolarisation des filles
2. Réduire le taux de malnutrition des enfants en milieu déshérité en y associant une éducation sanitaire et nutritionnelle des mères
3. Améliorer la sécurité alimentaire des ménages ruraux pauvres et atténuer la vulnérabilité aux aléas climatiques en protégeant l'environnement

Évolution de la carte scolaire de l'enseignement de base et répartition par sexe

Évolution de la prévalence protéino-énergétique grave chez les enfants de moins de 5 ans

Évolution de la couverture des besoins alimentaires par la production nationale

Investissements gouvernementaux et extérieurs dans le secteur de l'éducation de base sont maintenus

Absence d'aléas climatiques majeurs lesquels entraîneraient un manque de ressource vivrières disponibles

Absence de catastrophes naturelles exceptionnelles.

Objectifs spécifiques de chaque activité

Activité 1: Appui à l'éducation de base

- 1.1 Améliorer la scolarisation en équilibrant les inscriptions entre filles et garçons dans les régions vulnérables
- 1.2 Contribuer à la réduction des déperditions scolaires
- 1.3 Améliorer les capacités d'apprentissage et de concentration des élèves bénéficiaires en réduisant la faim de courte durée

Amélioration du taux de rétention de 50 à 65 pour cent

Réduction du taux de redoublement de la 1ère à la 5ème année, de 14 à 7 pour cent et de la 5ème à la 6ème année, de 30 à 20 pour cent

Nombre de nouveaux inscrits/sexe/âge

Qualité de l'enseignement, fourniture de matériel didactique et formation des enseignants

Capacité d'accueil adéquates (salles de classes, écoles et logement des enseignants)

Qualité de la collecte des données

PROGRAMME DE PAYS—MAURITANIE (2003–2008)—CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses et risques
1.4 Assurer une alimentation équilibrée aux élèves des écoles sélectionnées	<p>Taux de fréquentation/sexe/âge</p> <p>Taux de réussite fin du premier cycle/sexe/âge</p> <p>Quantités de denrées servies/jour/mois/trimestre</p> <p>Nombre de cantines mises en place</p> <p>Nombre de comités de gestion mis en place et formés</p> <p>Nombre de repas et de collation distribués</p>	<p>Fourniture des vivres et des intrants non alimentaires en temps opportun</p> <p>Qualité de la préparation et de la distribution des repas</p> <p>Implication des parents d'élèves dans la gestion de la cantine</p> <p>Qualité et régularité des apports de la communauté</p>
Activité 2: Appui nutritionnel aux mères et aux enfants vulnérables		
2.1 Réduire le risque de malnutrition modérée chez les enfants de 6 à 60 mois	Mise en place de 200 CAC avec un bon fonctionnement.	Identification correcte et à temps de la malnutrition
2.2 Prévenir le déficit énergétique des femmes enceintes et des mères allaitantes	90 pour cent des enfants (6 à 60 mois) et 90 pour cent des mères pris en charge chaque année ont amélioré leur état nutritionnel	Mise en place rapide des 200 CAC, des comités villageois, formation des auxiliaires de nutrition et sélection correcte des bénéficiaires
2.3 Éduquer les mères sur les besoins de la famille en matière de santé et de nutrition	<p>Réduction du taux de mortalité infantile de 105 à 90 pour 1 000 naissances vivantes assistées</p> <p>Réduction du taux de mortalité maternelle de 800 à 700 pour 100 000</p> <p>Réduction du taux de malnutrition infantile de 22 à 18 pour cent</p> <p>Augmentation de 35 pour cent du taux de fréquentation des services de santé par les mères</p> <p>Nombre d'auxiliaires et des agents de santé formés</p> <p>Taux de fréquentation pour les activités complémentaires (formation)</p>	<p>Préparation et distribution des rations conformes aux normes. Disponibilité des vivres et des intrants non alimentaires en temps opportun</p> <p>Capacités techniques adéquates des auxiliaires, des agents de santé et des animateurs ONG</p> <p>Tenue régulière des séances de sensibilisation et de formation</p> <p>Participation effective de la communauté</p> <p>Les partenaires opérationnels (Ministère de la santé et des affaires sociales, ONG) assument leur mission pendant toute la durée du programme</p>



PROGRAMME DE PAYS—MAURITANIE (2003–2008)—CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses et risques
Activité 3: Appui au développement rural		
3.1 Construire et protéger des infrastructures	Accroissement des superficies emblavées et accroissement des productions agricoles	La faisabilité technique et économique des interventions est dûment considérée
3.2 Maîtriser et rentabiliser les ressources en eau disponibles prenant en compte les infrastructures pré-existantes	Taux de couverture des besoins alimentaires pendant la période de soudure et taux d'émigration saisonnière	Des partenaires opérationnels encadrent efficacement la population en fournissant l'assistance technique et les intrants non alimentaires
3.3 Atténuer la vulnérabilité aux aléas climatiques en protégeant l'environnement	Nombre et qualité d'infrastructures productives construites et protégées.	Les autorités locales entreprennent un plaidoyer en faveur de l'utilisation correcte et l'entretien des actifs créés
3.4 Régénérer les ressources naturelles dégradées par la fixation des dunes et le reboisement	Nombre d'hectares de ressources naturelles en voie de régénération. Augmentation du nombre d'hectares d'espèces ligneuses commercialisables	Fourniture des vivres et des intrants non alimentaires en temps opportun
RÉSULTATS PRINCIPAUX PAR ACTIVITÉ		
1. Rations alimentaires délivrées à 78 200 élèves la première année pour atteindre progressivement 163 200 élèves par an dont 50 pour cent de filles à la fin du programme	Nombre d'enfants par sexe fréquentant les cantines scolaires. Nombre de repas et de collations servis sur la période	Maintien de l'engagement de l'État et des intervenants extérieurs
2. Assistance alimentaire à 10 000 enfants de 6 à 60 mois et 6 000 femmes enceintes et mères allaitantes dans 200 CAC, chaque année	Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge et par sexe. Quantités et qualité de denrées distribuées par période sur l'ensemble des CAC	Implication des agents de santé et des animateurs des ONG
3. Barrages (120); digues (300); périmètres maraîchers (250 hectares); périmètres rizicoles (50 hectares); puits (100); pistes rurales (50 kilomètres); bâtiments (625 m ²); reboisement et fixation de dunes (5 400 hectares)	Nombre et qualité des ouvrages ou d'hectares aménagés sur la période	Encadrement et suivi adéquats par le CSA et les autres partenaires opérationnels. Disponibilité des financements complémentaires. Entretien des ouvrages et plantations par la communauté



ANNEXE III

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
POUR LE PROGRAMME DE PAYS DE LA MAURITANIE (2003–2008)
Activités fondamentales**

	Activité I	Activité II	Activité III	Total
Produits alimentaires (tonnes)	31 422	8 149	22 009	61 580
Produits alimentaires (valeur en dollars)	7 575 420	2 099 561	4 350 675	14 025 656
Transport extérieur	3 210 900	834 100	2 421 000	6 466 000
TTEM (total)	3 684 525	993 427	2 773 134	7 451 086
TTEM (coût par tonne)	117	122	126	
Autres COD	601 645	525 295	540 260	1 667 200
Total, coûts opérationnels directs	15 072 490	4 452 383	10 085 069	29 609 942
CAD ¹				3 580 500
CAI ²				2 577 692
Total, coûts pour le PAM				35 768 134
Contribution du gouvernement	730 000	446 340	9 600 000	10 776 340

¹ Le montant des coûts d'appui directs (CAD) est un chiffre purement indicatif présenté au Conseil d'administration pour information. L'allocation annuelle des montants nécessaires au titre des CAD à un programme donné est passée en revue et fixée chaque année après évaluation des CAD et des ressources disponibles.

² Le taux appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.



République islamique de Mauritanie

Zone d'intervention du programme de pays (2003-2008)



Légende

- Zone d'intervention prioritaire (zone vulnérable)
- Zone d'intervention (zone moyennement vulnérable)
- Zone non ciblée

Échelle



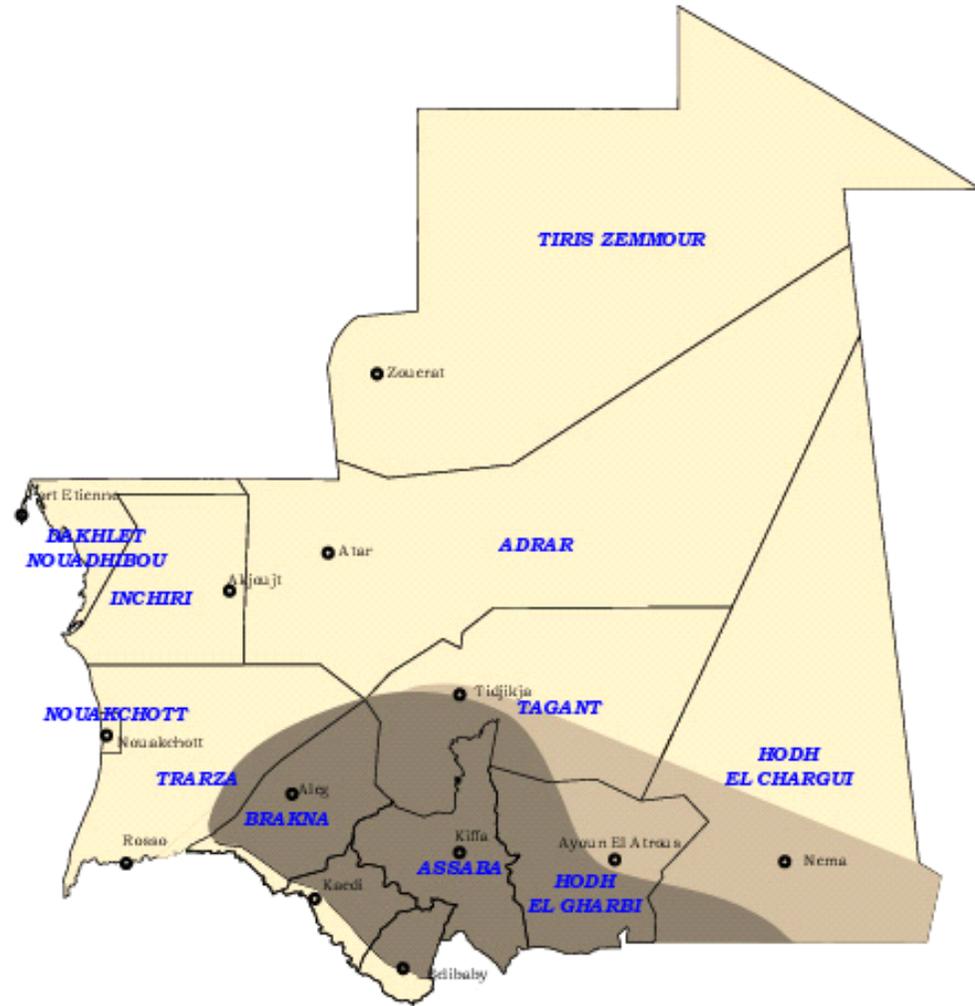
Source des données

ONS Mauritanie/PAM

Localisation de la Mauritanie sur la carte de l'Afrique



ACV/ODD mai 2002



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
APE	Association des parents d'élèves
CAC	Centre d'alimentation communautaire
CAD	Coût d'appui direct
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DPA	Direction des projets d'assistance aux cantines scolaires et à l'éducation sanitaire et nutritionnelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
NUTRICOM	Projet de nutrition communautaire
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONS	Office national de statistique
PNAN	Plan national d'action pour la nutrition
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
SSP	Schéma de stratégie du pays
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
VCT	Vivres-contre-travail
VNU	Volontaire des Nations Unies

